

Lettre à nos frères prêtres

N° 63 - septembre 2014

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

DE L'AMÉRIQUE DU SUD A LA FRANCE

Il m'est agréable de prendre contact avec vous, prêtres du clergé de France, par le biais de cette *Lettre à nos frères prêtres*. Désormais Supérieur du district de France de la Fraternité Saint-Pie X, je fais suite à M. l'abbé Régis de Cacqueray qui, durant douze ans, a « conversé » avec vous.

Durant cette période, je n'étais pas en France : missionnaire en Amérique du Sud, je parcourais ces immenses régions, qui regroupent la plus forte population catholique du monde, dont la foi est encore vive, même si les sectes protestantes venant des États-Unis y font des ravages. Le sanctuaire national argentin de Notre-Dame de Lujan voit ainsi converger vers lui chaque année, la première semaine d'octobre, plus d'un million de pèlerins !

Mais c'est un continent qui, bien qu'il recèle d'immenses richesses, n'arrive pas encore à les exploiter pleinement, en sorte que la population reste souvent pauvre de biens matériels. L'Église est donc elle-même pauvre en argent, en prêtres, en lieux de culte. En raison de cette pauvreté, mais aussi des distances (les paroisses sont souvent très étendues), l'instruction religieuse y est facilement problématique, ce qui entraîne que la foi est parfois plus ressentie que réfléchie.

Je songeais à tout cela en revenant vers l'Europe, vieux continent de chrétienté, vers la France, « Fille aînée de l'Église ». La densité des églises et des chapelles, dans les villes et les villages qui parsèment ce pays, y fait contraste avec les longues étendues désertes que j'ai pu connaître.

Pourtant, vous et moi ressentons la déchristianisation progressive de notre pays. Beaucoup d'entre vous, curés ou vicaires de paroisses rurales, ont désormais de nombreux « clochers » à desservir. Et nous-mêmes, dans notre ministère de la Fraternité Saint-Pie X, avons également de longs kilomètres à parcourir chaque dimanche.

C'est ce sacerdoce que vous exercez au service de Jésus-Christ et des âmes, ce sacerdoce que j'ai connu en Amérique du Sud et que je retrouve ici en France, que je veux partager désormais fraternellement avec vous par le biais de cette *Lettre à nos frères prêtres*. Nous continuerons à vous y informer de nos activités, à vous proposer des réflexions sur la situation actuelle de l'Église comme sur notre commune sanctification sacerdotale, sans oublier bien sûr vos propres réactions, vos remarques, vos pensées, par le biais du « Courrier des lecteurs ».

Je confie donc ma nouvelle tâche à vos bonnes prières, comme vous pouvez être assurés des miennes dans le ministère souvent difficile qui est le vôtre.

Abbé Christian BOUCHACOURT

Éditorial

p. 1 – De l'Amérique du Sud à la France

par l'abbé Christian Bouchacourt

Sacerdoce féminin ?

p. 2 – La question du sacerdoce des femmes

p. 4 – En raison d'une volonté positive de Jésus

p. 7 – Réponse aux arguments contraires

LA QUESTION DU SACERDOCE DES FEMMES

Il existe, depuis plus d'un siècle, un mouvement progressif d'émancipation de la femme. Ce mouvement prend sa source dans le romantisme, dans le courant socialiste et marxiste, la théorie psychanalytique, l'existentialisme, la doctrine des droits de l'homme, etc. Il a été nourri par l'évolution progressive des mœurs et des techniques, notamment par l'entrée des femmes dans le monde du travail.

Plus tardivement, mais non sans lien avec ce mouvement général, a émergé dans les Églises chrétiennes une revendication pour l'accès des femmes au sacerdoce. Et, de fait, certaines de ces Églises ont peu à peu admis les femmes à cette responsabilité.

La pratique d'autres Églises chrétiennes

En septembre 1958, l'Église luthérienne de Suède prit la décision d'admettre des femmes au pastorat. Progressivement, cette initiative gagna du terrain, notamment dans l'Église réformée de France. En 1971 et 1973, l'évêque anglican de Hong-Kong ordonnait trois femmes. En juillet 1974, les épiscopaliens de Philadelphie, aux États-Unis, ordonnaient onze femmes, ordination déclarée ensuite invalide par la Chambre des évêques.

En juin 1975, le Synode de l'Église anglicane du Canada approuvait le principe de l'accès des femmes au sacerdoce, suivi sur ce point dès juillet par le synode de l'Église d'Angleterre. Depuis ce jour, de nombreuses femmes ont été ordonnées prêtres, voire évêques, chez les anglicans et les épiscopaliens. Et, après plus de quinze ans de controverse, l'Église anglicane d'Angleterre a donné son feu vert, le 14 juillet 2014, en faveur de l'ordination de femmes évêques.

Une question posée dans l'Église catholique

Malgré les apparences, la question du sacerdoce des femmes n'est pas neuve dans l'Église catholique. Dès 1965, le futur cardinal Jean Daniélou n'hésitait pas à affirmer qu'il n'y a « aucune objection théologique fondamentale à l'éventualité de femmes prêtres » (*Le Monde*, 19-20 septembre 1965).

Et la revendication, au fil des années, est devenue de façon de plus en plus insistante, de plus en plus pressante. Il faut donc examiner sérieusement le problème : ne pourrait-on pas, ne devrait-on pas ordonner prêtres les femmes qui le désirent, sans se bloquer sur une attitude périmée, et ce d'autant que la théologie classique ne s'y est guère attardée ?

Les progrès de l'autonomie et de l'égalité

Il existe, en effet, des arguments loin d'être négligeables en faveur de cette option d'ordonner prêtres des femmes.

D'abord, les femmes ont peu à peu acquis l'autonomie personnelle et l'égalité avec les hommes (masculins) dans de nombreux domaines d'où elles étaient exclues auparavant. Il semble donc nécessaire d'adapter la législation canonique à cette évolution conforme, d'ailleurs, à l'esprit de l'Évangile, puisque saint Paul affirme : « Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez été revêtus du Christ ; il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni esclave, ni homme libre, ni homme, ni femme : car tous vous êtes un dans le Christ Jésus » (Ga 3, 27-28).

Les femmes sont aussi capables que les hommes

Ensuite, on ne voit rien dans le sacerdoce qui soit impossible à une femme. Il existe des femmes orateurs, députés, professeurs : rien n'empêche donc qu'une femme prêche. Il existe des femmes chefs d'entreprise, directrices d'école, préfets : rien n'empêche donc qu'une femme dirige une pa-

roisse. Il a existé des femmes qui furent des théologiennes et des mystiques : rien n'empêche donc qu'une femme enseigne les voies de la perfection chrétienne. Il existe des femmes hôtes, actrices, médecins, psychiatres : rien n'empêche donc qu'une femme célèbre la messe, baptise, confesse, donne la confirmation, préside les enterrements.

C'est d'ailleurs ce qui se passe dans les communautés ecclésiales qui ont accepté le sacerdoce féminin, et on ne voit pas que cela pose des difficultés particulières. Les habitudes socio-culturelles ayant désormais évolué, il devient normal de conférer le sacerdoce à des femmes, pour ne pas faire perdurer une situation injuste et malsaine.

Une objection peu pertinente

On oppose à ces deux précédents arguments le fait que le prêtre agit *in persona Christi*. Or, le Christ étant un homme (masculin), c'est un homme (masculin) qui doit le représenter. Cet argument, rétorquent les tenants du sacerdoce des femmes, n'est pas déterminant. En effet, si le prêtre agit *in persona Christi*, il agit également *in persona Ecclesiae*, c'est-à-dire au nom de l'Église et pour la représenter. S'il est incontestable que le prêtre homme (masculin) tient mieux le rôle du ministre agissant *in persona Christi*, il n'est pas moins vrai que le prêtre femme tient mieux le rôle du ministre agissant *in persona Ecclesiae*.

Un refus contraire à l'esprit de l'Évangile

Enfin, dire que les femmes sont incapables, par nature, de recevoir le sacerdoce, c'est affirmer qu'il existe deux catégories de chrétiens dans l'Église : les chrétiens complets et les chrétiens incomplets ; les chrétiens de première classe et les chrétiens de seconde classe ; les chrétiens intégraux et les chrétiens déficients. C'est injurier les femmes en les enfermant dans la « mauvaise part de l'humanité », en les reléguant dans une soumission perpétuelle aux hommes (masculins) censés être « par nature » doués du droit de commander. C'est contredire l'Évangile qui transcende les structures humaines pour affirmer la liberté de la grâce et son absolue indépendance : « Je vous rends grâce, Père, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et de ce que vous les avez révélées aux petits » (Mt 11, 25).

Pratique constante de l'Église

Toutefois, un fait extrêmement frappant se présente à notre esprit pour relativiser ces arguments en faveur du sacerdoce des femmes : c'est que, depuis deux mille ans, aucune Église d'origine apostolique (principalement l'Église catholique romaine et les Églises dites « orthodoxes ») n'a jamais et en aucune circonstance ordonné prêtre une femme. Les évolutions historiques ont été diverses, les théologies souvent opposées, les esprits fréquemment antagonistes : pourtant, ces Églises convergent spontanément et de façon absolument ininterrompue sur ce point.

Fermeté du Magistère de l'Église

Mises en face de la demande récente du sacerdoce des femmes, ces Églises d'origine apostolique ont unanimement opposé un refus absolu. C'est le cas notamment de l'Église catholique.

Le pape Paul VI écrivait ainsi le 30 novembre 1975 : « L'Église catholique tient que l'ordination des femmes ne saurait être acceptée, pour des raisons tout à fait fondamentales » (*Réponse à la lettre de Sa Grâce le Très Révérend Dr Frederick Donald Coggan, Archevêque de Cantorbéry, sur le ministère sacerdotal des femmes*).

Le 22 mai 1994, Jean-Paul II affirmait : « Afin qu'il ne subsiste aucun doute sur une question de grande importance qui concerne la constitution divine elle-même de l'Église, je déclare, en vertu de ma mission de confirmer mes frères, que l'Église n'a en aucune manière le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale à des femmes et que cette position doit être définitivement tenue par tous les fidèles de l'Église » (*Ordinatio sacerdotalis*). ■

EN RAISON D'UNE VOLONTÉ POSITIVE DE JÉSUS

Pour quelles raisons ces Églises d'origine apostolique, et notamment l'Église catholique, repoussent-elles l'idée du sacerdoce féminin ? L'argument central est le suivant : la tradition de l'Église a exclu les femmes du sacerdoce d'une façon tellement constante qu'il n'a jamais été besoin d'une décision solennelle du Magistère à ce propos.

Valeur d'une tradition universelle et constante

Cette pratique constante et universelle est en soi un argument extrêmement fort, puisque l'Église est assistée de l'Esprit-Saint. Toutefois, il convient de faire ici une distinction fondamentale. Lorsqu'il s'agit d'une pratique positive, aucun doute n'est permis : si elle est universelle et constante, cette pratique de l'Église est normative. C'est d'ailleurs un argument que l'on retrouve souvent chez saint Thomas à propos des sacrements : par exemple, la pratique universelle du baptême des enfants suffirait en soi à prouver l'existence chez eux du péché originel.

Mais la situation change lorsqu'il s'agit d'une pratique négative : peut-on affirmer que l'Église ne pourra jamais faire ce qu'elle n'a jamais fait jusqu'à aujourd'hui ? Par exemple, jusqu'au XX^e siècle, aucun pape n'était allé en Amérique : en déduira-t-on qu'un pape ne pouvait s'y rendre ? Pour qu'une pratique négative, y compris universelle et constante, soit vraiment normative, il convient en réalité d'ajouter un élément essentiel : cette exclusion doit être *fondée sur la Révélation*. L'existence d'une pratique universelle et constante de l'Église excluant les femmes du sacerdoce étant évidente, il reste maintenant à dégager les éléments révélés à ce sujet.

Le sacerdoce exclusivement masculin chez le Christ

Le premier élément se prend de ce que le Christ n'a appelé aucune femme à faire partie des Douze qu'il a choisis comme fondements de son Église. Il n'a invité aucune femme à participer à la Cène, il n'a donné à aucune femme le pouvoir sur l'Eucharistie, il n'a conféré à aucune femme la possibilité de remettre les péchés. Pourtant, des femmes ont suivi Jésus, l'ont aidé, l'ont reçu chez elles. Il a loué les unes, guéri les autres, récompensé celles-ci, voire donné la mission d'annoncer sa Résurrection : or, cela n'a pas entraîné le choix d'une seule femme pour le sacerdoce.

Jésus n'était pas prisonnier des usages de son époque

Cependant, Jésus-Christ n'était pas prisonnier des usages de son époque. A l'étonnement des disciples, il converse avec la Samaritaine (Jn 4, 5-27), ne tient pas compte de l'impureté de l'hémorroïsse (Mt 9, 20-22), laisse la pécheresse le toucher (Lc 7, 36-50), montre par le pardon offert à la femme adultère que la faute d'une femme n'est pas plus grave que celle d'un homme (Jn 8, 3-11), affirme l'égalité de l'homme (masculin) et de la femme face au mariage (Mt 19, 3-10 ; Mc 10, 2-12).

Jésus n'a inclus aucune femme dans le groupe des Douze

La portée de cette absence des femmes dans le sacerdoce conféré par le Christ est exceptionnelle. Pour la saisir, examinons la contrepartie : si le Christ avait inclus *une seule femme* dans le groupe des Douze, sans donner d'explication, et même si, depuis l'Ascension, l'Église n'avait jamais ordonné de femme, les partisans des femmes prêtres ne s'appuieraient-ils pas sur ce fait ? Or, c'est l'inverse qui est vrai : le Christ n'a inclus *aucune femme* dans le groupe des Douze.

Le sacerdoce exclusivement masculin chez les Apôtres

Le deuxième élément se prend de ce que les Apôtres n'ont choisi aucune femme lorsqu'ils ont transmis le sacerdoce. Pourtant, des femmes avaient accompagné Jésus au long de sa prédication et

certaines l'avaient vu ressuscité avant les Apôtres. Par ailleurs, tout au long de leur ministère, les Apôtres se sont fait seconder par des femmes, parfois pour des missions importantes. Ainsi, nous constatons par les Actes des Apôtres et par les épîtres de saint Paul que des femmes œuvrent pour l'Évangile (cf. Rm 13, 3-12 ; Ph 16, 1). Saint Paul énumère leurs noms avec complaisance dans les salutations finales des épîtres. Certaines femmes exercent une influence sur les conversions : Priscille, qui a entrepris de parfaire la formation d'Apollos (Ac 18, 26), Lydie, Phœbé au service de l'Église de Cenchrées (cf. Rm 16, 1) et d'autres.

Le sacerdoce féminin existait à l'époque

De plus, si la mentalité juive n'accordait pas une grande valeur à la femme et l'excluait du sacerdoce, il n'en était pas de même dans le monde hellénistique. Plusieurs cultes de divinités païennes étaient confiés à des prêtresses, et les historiens soulignent l'existence d'un mouvement de promotion féminine dans la Rome impériale. Or, ni dans le monde juif qui en rejetait l'idée, ni dans le monde grec qui l'acceptait, les Apôtres n'ont transmis le sacerdoce à une seule femme.

Les Apôtres ont su rompre avec les rites mosaïques

Pourtant, les Apôtres ont opéré une révolution capitale lorsqu'ils ont rompu avec les observances mosaïques, et ils l'ont fait d'une façon totale, même si ce ne fut pas sans hésitation ni déchirement. Ce ne sont donc ni les préjugés juifs qui les arrêtaient pour transmettre le sacerdoce aux femmes, ni l'absence de femmes capables d'exercer le ministère, ni la mentalité hellénistique, mais simplement la fidélité à l'enseignement du Christ.

L'Église n'a jamais cru pouvoir « dépasser » cette pratique

Le troisième élément se prend de ce que jamais, durant toute son histoire, l'Église n'a cru pouvoir « dépasser » cette pratique du Christ et des Apôtres. Jamais, en aucune circonstance, l'Église n'a conféré le sacerdoce à une femme. Les documents antiques de la discipline ecclésiastique que sont la *Didascalie des Apôtres* ou les *Constitutions apostoliques* rejettent déjà catégoriquement le sacerdoce féminin. Plus tard, les auteurs ont été unanimes à refuser l'accession des femmes au sacerdoce, qualifiant cette thèse de proche de la foi, voire de certitude de foi, en sorte qu'ils condamnent comme hérétique l'opinion en faveur du sacerdoce des femmes.

Seules quelques sectes ont admis le sacerdoce féminin

Ce n'est que dans des sectes hétérodoxes des premiers siècles, principalement gnostiques, qu'on a relevé des tentatives pour faire exercer le ministère sacerdotal par des femmes. Il ne s'agit toutefois que de faits sporadiques, et nous ne les connaissons que par la réprobation de saint Irénée dans son *Adversus hæreses*, de Tertullien dans le *De præscriptione hæreticorum*, d'Origène dans un commentaire de la première aux Corinthiens et de saint Épiphane dans son *Panarion*.

Une volonté positive de Jésus-Christ

L'exclusion des femmes du sacerdoce repose donc sur la volonté positive de Jésus-Christ, gardée fidèlement par l'Église. En effet, si l'Église a un certain pouvoir sur les sacrements, ce n'est jamais sur leur substance.

Celle-ci doit toujours être conforme, non seulement au symbolisme naturel (laver pour le baptême, nourrir pour l'eucharistie), mais à l'événement même réalisé par le Christ dans la Révélation historique. Parce que les sacrements sont un mémorial des faits du salut, ils sont liés à ces événements et dépendent d'une certaine civilisation.

Ce n'est donc pas tout liquide qui peut être utilisé dans le baptême, mais exclusivement l'eau, laquelle fut utilisée au baptême dans le Jourdain. Ce n'est pas toute nourriture qui peut être utilisée pour l'eucharistie, mais exclusivement le pain et le vin, lesquels furent utilisés à la Cène. De la

même façon, ce n'est pas n'importe quel être humain, homme (masculin) ou femme, qui peut être ordonné prêtre, mais seulement ceux qui le furent effectivement par Jésus lui-même, à savoir des hommes (masculins).

Pas de raisons déterminantes autre que la volonté du Christ

Cette volonté du Christ de n'appeler que les hommes (masculins) au sacerdoce est pleinement libre et se justifie par elle-même : on ne peut trouver, à proprement parler, de « raisons démonstratives » à un tel fait. Cependant, on peut l'éclairer par l'analogie de la foi.

In persona Christi

Le prêtre dans son ministère n'agit pas en son nom propre, mais il opère *in persona Christi*. Cette formule possède un sens très fort. *Persona*, dans le théâtre antique, c'est le masque qui donne une nouvelle identité à celui qui le porte. Le prêtre joue donc le rôle du Christ, lui prêtant sa voix, ses gestes et son être.

D'après cette formule *in persona Christi*, telle que l'a comprise la tradition, le prêtre est donc signe, au sens où l'entend la théologie sacramentelle. Il est l'image du Christ, totalement identifié à lui comme instrument humain, réalisant ce mot de saint Paul : « Ce n'est plus moi qui vit, c'est le Christ qui vit en moi » (Ga 2, 20).

Un signe doit être perceptible et déchiffrable

Or, il est essentiel qu'un signe soit perceptible et que ceux qui le voient puissent le déchiffrer. Comme le dit saint Thomas : « Les signes sacramentels représentent ce qu'ils signifient par une ressemblance naturelle » (*Scriptum super libros Sententiarum* IV, D. 25, q. 2, a. 2, qa 1, ad 4). Il n'y aurait pas cette ressemblance naturelle entre le Christ et son ministre si le rôle du Christ n'était pas tenu par un homme (masculin), puisque le Christ lui-même est un homme (masculin).

Le Christ a été un être humain concret, masculin

Et le fait que le Christ soit un homme (masculin) n'est pas accidentel en lui. D'abord, parce que l'Incarnation n'est pas une réalité plus ou moins vaporeuse, où un Christ androgyne, cosmopolite et insaisissable se serait symboliquement incarné. Le Christ fut un être humain réel, d'un sexe précis, d'une race déterminée, d'une culture donnée, inscrit dans le temps et l'espace. Faire fi du caractère masculin du Christ, c'est dissoudre le réalisme de l'Incarnation elle-même.

L'époux et l'épouse

Ensuite, cette masculinité du Christ n'est pas négligeable par rapport à l'ordre du salut : non au sens matériel, mais par rapport au symbolisme essentiel de la Révélation.

Car le salut offert par Dieu aux hommes, l'union à laquelle ils sont appelés avec lui, revêt dès l'Ancien Testament la forme privilégiée d'un mystère nuptial. Le peuple élu est une épouse ardemment aimée par Dieu.

Quand est venue « la plénitude des temps », le Fils de Dieu prend chair pour inaugurer l'Alliance nouvelle et éternelle en son sang. De son côté transpercé naît l'Église, comme Ève est née du côté d'Adam. Le Christ est donc le nouvel Adam, il est l'Époux, et l'Église est son Épouse qu'il a acquise par son sang et dont il est désormais inséparable après l'avoir faite sainte et sans tache.

La Révélation s'inscrit dans le champ symbolique

C'est dans ce langage tissé de symboles liés à l'identité de l'homme (masculin) et de la femme que l'Écriture s'exprime pour nous révéler le mystère du Christ. C'est pour réaliser ce symbolisme que l'Incarnation s'est opérée selon le sexe masculin, et non de façon androgyne. Pour cette raison, seul un homme (masculin) peut jouer le rôle du Christ, le « représenter ». ■

RÉPONSES AUX ARGUMENTS CONTRAIRES

Répondons maintenant aux arguments, d'ailleurs pas tous absurdes s'ils ne sont pas réellement pertinents, avancés pour soutenir cette revendication du sacerdoce des femmes.

Deux arguments

Le courant de « libération » de la femme, que nous avons évoqué, peut avoir des aspects bons et mauvais. Il ne nous appartient pas d'en discuter ici. Mais en invoquant cette évolution socio-culturelle, on semble oublier que l'Église n'est pas une société comme les autres et qu'en elle l'autorité, le pouvoir, est d'une nature différente puisque lié à un sacrement.

Le recours au texte de l'épître aux Galates, d'après lequel il n'y a plus dans le Christ de distinction entre l'homme (masculin) et la femme, n'est pas adéquat, puisque ce passage ne traite pas du ministère sacerdotal, mais de la vocation universelle au salut, qui effectivement touche aussi bien les femmes que les hommes (masculins).

In persona Christi, in persona Ecclesiae

L'argument qui prétend que la femme représente mieux le prêtre agissant *in persona Ecclesiae* repose sur une inversion radicale. Car il existe un lien de causalité essentiel entre le *in persona Christi* et le *in persona Ecclesiae*.

Le prêtre représente l'Église parce que d'abord il représente le Christ qui est le Chef et le Pasteur de l'Église. Si le prêtre préside l'assemblée chrétienne, ce n'est pas que cette assemblée l'ait élu. L'Église n'est pas un rassemblement spontané mais, comme son nom d'*ecclesia* l'indique, elle est rassemblée et convoquée par le Christ.

Le prêtre préside donc l'assemblée dans la personne du Christ Tête de l'Église, *in persona Christi capitis*, et c'est seulement en conséquence qu'il agit *in persona Ecclesiae*. Admettre que la femme représenterait mieux le prêtre agissant *in persona Ecclesiae*, ce serait dénaturer le sacerdoce en un sens démocratique qui n'a pas lieu d'être dans l'Église.

Le sacerdoce n'est pas un droit, mais un appel divin et ecclésial

On fausse également les choses en posant la question du sacerdoce sur le plan de la justice. Un tel point de vue ne se justifierait que si l'ordination était un droit accordé par Dieu à toute personne, et dont les femmes seraient injustement privées. Le sacerdoce est, au contraire, une vocation, c'est-à-dire un appel totalement gratuit : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis » (Jn 15, 16).

En se plaçant du point de vue du droit, on pourrait aussi se demander qui a le droit de naître homme (masculin) ou femme. Saint Jean Chrysostome faisait d'ailleurs remarquer que non seulement les femmes, mais même la plupart des hommes (masculins) avaient été écartés par Jésus du sacerdoce (*De sacerdotio*, 2, 2). Et, aux femmes, l'absence de vocation au sacerdoce n'est nullement un amoindrissement. Dire : « Que reste-t-il aux femmes, puisqu'elles ne peuvent être ordonnées prêtres ? » est aussi absurde que dire : « Que reste-t-il aux hommes, puisqu'ils ne peuvent enfanter et mettre au monde ? »

Le silence de la Bible ?

Une objection s'appuie sur le fait qu'en aucun endroit de la sainte Écriture n'est mentionnée une exclusion des femmes du sacerdoce. Ni Jésus-Christ lui-même, ni les Apôtres n'affirment que les femmes sont exclues du sacerdoce. Ce serait donc en vertu d'habitudes socio-culturelles qu'ils n'auraient pas ordonné de femmes, et non pas pour une raison théologique déterminante.

Mais une telle remarque pourrait être faite sur de nombreux autres articles de notre foi. Par exemple, on ne trouve pas dans les paroles de Jésus-Christ la manière de baptiser avec de l'eau ; on ne trouve pas mention explicite et directe de la confirmation ; on ne peut apporter de parole où le Sauveur institue un sacrement de mariage en tant que tel, etc.

L'Écriture ne contient pas, à elle seule, toute la Révélation : il faut la compléter par la Tradition. C'est l'Église qui scrute la Révélation et en donne le sens authentique. Se référer exclusivement à l'Écriture, c'est la position protestante. Et la Tradition catholique a toujours reconnu dans la pratique du Christ et des Apôtres réservant le sacerdoce aux hommes (masculins) une norme de foi.

Une vérité n'est pas annulée par la coexistence d'un préjugé

Pour certains théologiens, les attitudes anciennes vis-à-vis des femmes n'auraient aucun fondement dans la Révélation et relèveraient du sexisme. Ils en déduisent que l'exclusion des femmes du sacerdoce est le fruit de préjugés sociologiques.

Or, une attitude bonne peut coexister avec des motivations mauvaises. Un juge peut condamner un criminel, *à la fois* parce que celui-ci a commis une faute et par un désir personnel de vengeance à son encontre. Cela n'annule pas la faute du criminel, ni la justesse de la sentence si celle-ci est proportionnée au crime. Un refus fondé du sacerdoce des femmes peut ainsi coexister avec des préjugés antiféminins. Vouloir rejeter l'interdiction du sacerdoce des femmes à cause de ces préjugés, c'est risquer de détruire un fait réel en voulant ôter une erreur.

De la même façon, parce qu'on estime inadéquate une partie de l'argumentation des théologiens du Moyen Âge ou de l'époque classique à l'encontre du sacerdoce féminin, on prétend que leur conclusion est fautive. Or, la vérité peut coexister avec une argumentation déficiente. Ainsi, la démonstration de l'héliocentrisme par Galilée reposait sur des bases certainement fausses, et pourtant l'héliocentrisme reste vrai.

Ne nous laissons donc pas impressionner par des attaques qui soulignent les préjugés ou les arguments déficients de tel ou tel adversaire du sacerdoce des femmes : examinons la vérité elle-même telle qu'elle ressort de l'Écriture et de la Tradition. C'est le seul critère valable en ce domaine, et il ne sera jamais dépassé.

La véritable vocation

Et souvenons-nous que l'Église est un corps différencié, où chacun a son rôle. Ces rôles sont distincts et ne doivent pas être mélangés. L'égalité fondamentale devant la grâce, qui est certaine et que proclame saint Paul dans l'épître aux Galates, ne doit pas être confondue avec l'identité.

En revanche, tous les baptisés, femmes comme hommes (masculins), ont la possibilité de désirer et de vivre le « charisme » supérieur dont parle saint Paul (1 Co 12-13), qui est la charité, et qui donnera le degré de gloire au Paradis. Car les plus grands dans le Royaume des cieux ne seront pas les prêtres du sacerdoce ministériel, mais bien les saints. ■

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 9 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

- Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 9 €
 Je parraine . . . prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : scspx@aliceadsl.fr

Consulter les anciens numéros : www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php